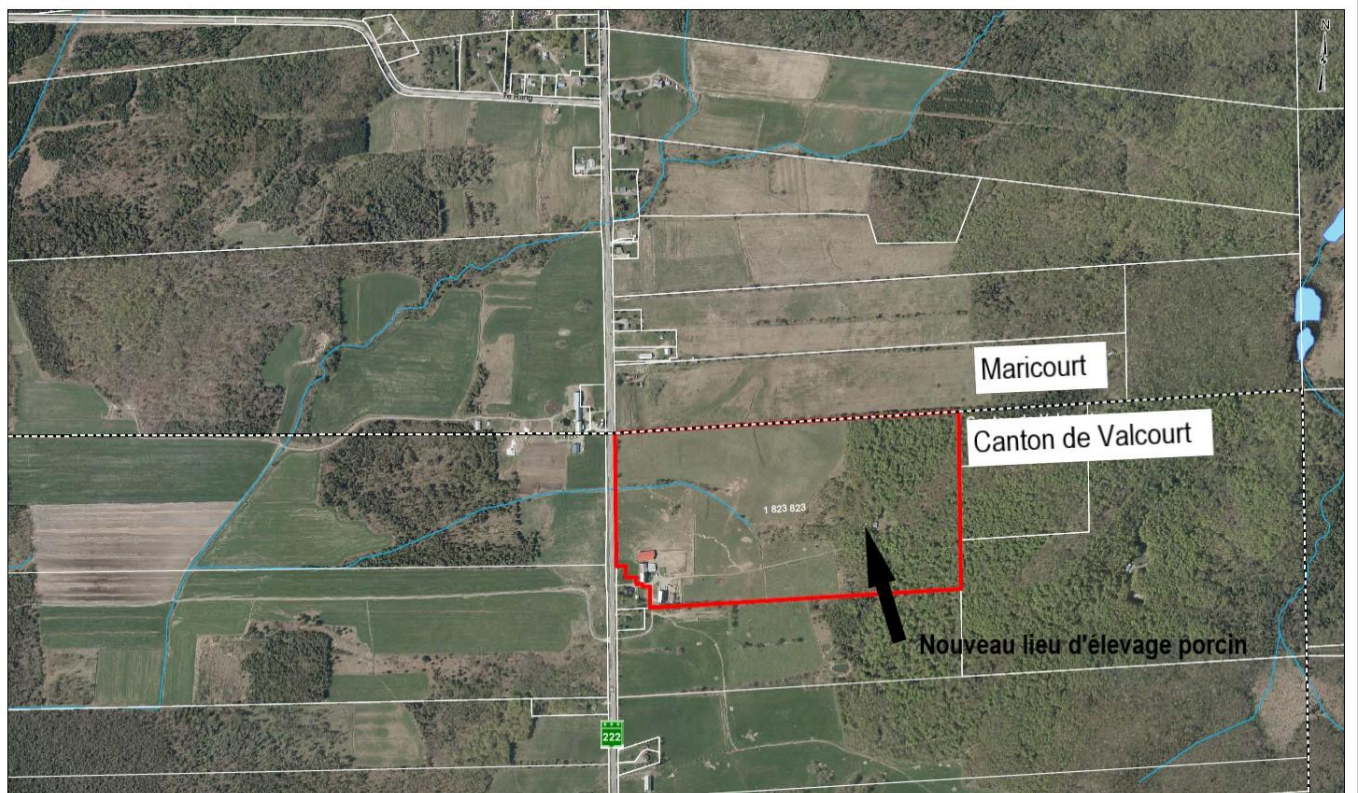


AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS INTÉRESSÉS PAR L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU LIEU D'ÉLEVAGE PORCIN DANS LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE VALCOURT

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, que la MRC du Val-Saint-François tiendra, **une rencontre publique**, pour permettre aux personnes et organismes de s'informer et de s'exprimer sur le nouveau projet d'élevage porcin situé au 5124, route 222 dans le Canton de Valcourt à la limite du territoire de la municipalité de Maricourt.

Projet de construction d'un nouveau lieu d'élevage porcin de 3 996 porcs à l'engraissement sur le lot 1 823 823.



Ce nouveau projet d'élevage a été jugé conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité du Canton de Valcourt et a reçu le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nécessaire en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. La MRC a déjà tenu préalablement à cette rencontre une consultation écrite qui s'est déroulée du 20 juillet au 11 août 2020 inclusivement.

L'objectif de la rencontre publique est de présenter le nouveau projet d'implantation porcin, de répondre aux questions à cet égard et de recueillir les commentaires et préoccupations de la population en vue de déterminer si la délivrance d'un permis de construction requis sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour assurer une meilleure cohabitation et intégration du projet dans le milieu environnant.

Rencontre publique

Dans l'optique d'accueillir le maximum de personnes tout en respectant les mesures de distanciation sociale dues à la COVID-19, deux rencontres distinctes seront organisées le mercredi 9 septembre prochain. La première aura lieu de 16h00 à 18h00 et la seconde de 19h00 à 21h00. Les deux rencontres se feront à la salle communautaire de la Ville de Valcourt au 820, rue Saint-Joseph à Valcourt. Notez que les places pour chaque rencontre seront limitées à 40 citoyens, pour un total de 80 citoyens pour les deux séances. Pour participer à l'une de ces deux rencontres, **les inscriptions seront obligatoires. La période d'inscription sera du 26 août au 2 septembre inclusivement** et une limite de deux personnes par résidence sera permise. Les inscriptions reçues avant le 26 août et après le 2 septembre ne seront pas considérées. Voici comment procéder pour s'inscrire :

Procédure par courriel :

- Envoyez votre demande d'inscription à l'adresse inscriptions@val-saint-francois.qc.ca entre le 26 et le 2 septembre 2020 ;
- Donnez votre nom complet et le nom de votre accompagnateur, accompagnatrice, le cas échéant ;
- Mentionnez dans quelle municipalité ou ville vous habitez ;
- Mentionnez votre préférence pour l'heure de la séance (16h ou 19h).

- Laissez un numéro de rappel.

Procédure par téléphone :

- Faites votre demande d'inscription par téléphone à la MRC du Val-Saint-François au 819 826-6505 poste 22 entre le 26 et le 2 septembre 2020 ;
- Donnez votre nom complet et le nom de votre accompagnateur, accompagnatrice, le cas échéant ;
- Mentionnez dans quelle municipalité ou ville vous habitez ;
- Mentionnez votre préférence pour l'heure de la séance (16h ou 19h);
- Laissez un numéro de rappel, si vous devez laisser un message sur la boîte vocale.

Toutes ces données sont obligatoires à l'inscription et constituent aussi une précaution suggérée par la santé publique.

Veillez noter que si le nombre d'inscriptions dépasse la limite maximale de 40 personnes par séance, cet ordre de priorisation sera respecté :

1. Les citoyens du Canton de Valcourt et de Maricourt ;
2. Les citoyens de la Ville de Valcourt ;
3. Les autres municipalités de la MRC du Val-Saint-François ;
4. Pour toutes les autres villes et municipalités, nous fonctionnerons par la date d'inscription.

Toutes les personnes inscrites recevront une confirmation d'inscription entre le 3 et le 8 septembre 2020. De plus, une preuve de résidence pourrait vous être demandée à l'entrée de la salle pour assurer le respect de notre priorisation. Le port du masque sera obligatoire et toutes les mesures sanitaires seront en vigueur lors des deux rencontres.

Sachez que toute la documentation du projet demeure accessible sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante : www.val-saint-francois.qc.ca/consultation-ecrite

La commission de consultation prendra connaissance des commentaires écrits déjà transmis et des préoccupations exprimées lors de la rencontre et fera rapport à la municipalité du Canton de Valcourt.

Donné à Richmond, ce 20 août 2020.

Raphaël Teyssier
Directeur général et secrétaire-trésorier